



DECISION N° 2045/D/PAK/DG/DMA/2024 DU 25 JUIL 2024 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSECUTIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°011/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 14 FEVRIER 2024 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE DANS LE DOMAINE PORTUAIRE DE KRIBI A
MBORO.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu** L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire;
- Vu** La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°2016/378 du 08 août 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°2020/252 du 05 mai 2020 portant approbation des statuts du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°01/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°02/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°03/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général-Adjoint du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ; modifiée par la résolution n°144/PAK/CA/13/2019 du 12 avril 2019 ;



- Vu** La résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** La Résolution n°0433/PAK/CA/53/2024 du 28 mars 2024 portant approbation du Plan de Passation des Marchés révisé du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** La résolution n°0439/PAK/CA/54/2024 du 23 mai 2024 portant adoption du Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ;
- Considérant** l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/PAK/CIPM/2024 du 14 février 2024 pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'une voie dans le domaine portuaire de Kribi à Mboro ;
- Considérant** la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 06 avril 2024 et notifiée par courrier de référence N°067-L/2024/PAK/CIPM/SEC du 06 avril 2024 ;
- Considérant** le courrier de référence n°687/L/24/PAK/DG/DMA/CPM du 17 avril 2024 signée du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Considérant** le courrier de référence n°037/L/24/PAK/DG/DMA/CPM du 02 mai 2024 signée du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi;
- Considérant** la nouvelle proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 13 juin 2024 et notifiée par courrier de référence N°092-L/2024/PAK/CIPM/SEC du 13 juin 2024 ;
- Considérant** le courrier de référence n°1016/L/24/PAK/DG/DMA/CPM du 24 juin 2024 signée du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Considérant** le courrier de référence n°044/L/24/PAK/DG/DMA/CPM du 25 juin 2024 signée du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi;
- Considérant** le courrier de référence n°1251/L/24/PAK/DG/DMA/CPM du 17 juillet 2024 signée du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Considérant** l'Accord du Conseil d'Administration sur la proposition d'attribution de l'appel d'offres susvisé, notifié par courrier n°081/L/2024/PAK/CA/PCA/CE du 22 juillet 2024 du Président dudit Conseil ;

DÉCIDE :

Le marché consécutif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/PAK/CIPM/2024 du 14 février 2024 pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'une voie dans le domaine portuaire de Kribi à Mboro est attribué ainsi qu'il suit :



| LOT | OBJET | ADJUDICATAIRE | MONTANT (FCFA TTC) | DELAI |
|-----|--|--|---|--------------------|
| 01 | Maitrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'une voie dans le domaine portuaire de Kribi à Mboro | GROUPEMENT BIJO MEGA/ENSERBAT/DJIBO BP: 39 Limbé; Tél.: 699 64 70 01 /677 95 81 34; N° R.C : TPRR/RC/LBE/2020/B/0188 ; NIU : M072014686677N | Trois cents millions sept cent vingt-sept mille sept cent vingt-sept (300 727 727) | Dix-neuf (19) mois |

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le **25 JUIL 2024**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE**

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.



Patrice Melom